

Jean-Marie Klinkenberg
de l'Académie royale de Belgique
Professeur à l'Université de Liège

Les attentes sociales et culturelles de la société wallonne

1. Quelle demande d'État ? Le rêve de quel État ?

Notre époque vit une contradiction apparemment peu explicable. D'un côté, elle a élevé l'individualisme au rang de ses valeurs fondamentales. La demande de sens qu'a suscitée la crise dès les années 1980 a produit une culture du narcissisme : faute de recevoir sa sécurité de collectivités jugées trop vastes dans l'espace ou dans le temps, l'individu la trouve dans l'attention exclusive à sa personne. Le temps personnel et biographique a été remis à l'honneur. Les structures économiques, fondées sur la compétition, alimentent cette pulsion de repli, comme aussi les structures sociales, qui tendent à privatiser la sphère publique. Et même les avancées technologiques (internet, la réalité virtuelle, la biotechnologie) renforcent cet effet, tout en réaménageant les frontières entre le réel et l'imaginaire.

Mais d'un autre côté, les nouvelles sources d'inquiétude, d'incertitude et de désillusion ont créé une demande de protection qui n'a jamais été aussi forte. Du coup, le repli n'est pas que sur soi. Il oriente aussi l'individu vers des valeurs sûres : la famille, le religieux. Retour à l'individu isolé donc, mais aussi, simultanément, aux petits groupes qui le définissent, aux ensembles qui peuvent être la métaphore de son moi. D'où le retour en force des nationalismes. On voit donc que la personnalité du destinataire de la demande de protection s'est dissoute. C'était naguère l'État et quelques grandes organisations bien structurées (Église, syndicat, etc.) Mais aujourd'hui, cet État est à la fois contesté et objet d'attentes inouïes.

Au moment de réfléchir à la demande citoyenne en Wallonie en matière culturelle — ce que je ferai non pas sous la forme encyclopédique d'une énumération de faits, d'un relevé de personnes ou d'organisations, mais en tentant de saisir quelques grandes lignes de force de cette demande, pour mieux en saisir le sens ou les sens — , on ne pouvait pas la replacer dans ce cadre.

Car il faut le noter d'emblée et ne pas s'en cacher: l'adhésion collective à un espace politique et social qui serait la Wallonie est aujourd'hui relativement faible. Il importe dès lors de se demander si cette réserve, voire cette méfiance, s'adresse à la Wallonie comme cadre de vie, en tant qu'il est wallon, ou à la Wallonie en tant qu'elle est une instance étatique.

Il est difficile de faire le départ entre ces deux aspects, qui jouent vraisemblablement l'un et l'autre. Des pistes d'interprétation peuvent toutefois s'ouvrir sous les yeux de qui parcourt les courriers des lecteurs des quotidiens (une chose qu'il ne faut faire que les jours de particulière bonne humeur, afin ne pas désespérer). En ces temps d'interrogation sur ce que sera, dans les années qui viennent, l'état politique et institutionnel du pays où nous vivons, les forums de discussion sont encombrés par une abondante copie gratuite, où chaque citoyen se sent une âme de bricoleur institutionnel. Il y est donc forcément souvent question de la Wallonie.

Deux choses sont frappantes dans ce corpus.

La première est que dans la mesure où des demandes s'adressent à l'État, ce destinataire est encore massivement l'État fédéral, considéré comme l'instance publique par excellence. Et ceci même lorsqu'il s'agit de matières qui relèvent des entités fédérées. Lorsqu'il y a crise gouvernementale, comme en 2007 ou comme au moment où j'écris, le sentiment généralement exprimé par le citoyen est celui d'une vacance globale du pouvoir. Alors qu'à aucun moment, lors des épisodes que j'ai dit, le fonctionnement des institutions communautaires ou régionales n'a été affecté. Il a donc une absence de visibilité du pouvoir wallon, qui est un des problèmes les plus préoccupants qui soit en matière de citoyenneté. La place manque ici pour tenter d'évaluer le rôle des différents facteurs qui interviennent pour produire cet effet de transparence : ce sont à la fois des pesanteurs historiques — et je reviendrai sur certaines d'entre elles — , des défauts dans la communication émanant des pouvoirs wallons, ou encore la terminologie utilisée pour parler de cette Wallonie (terminologie ayant manifestement été élaborée par des personnes qui, de manière consciente ou non, réprouvaient viscéralement le principe fédéral d'une union volontaire d'entités libres).

La deuxième chose qui frappe celui qui étudie le discours commun sur la Wallonie est le caractère essentialiste de ce discours. Ceci n'a rien d'étonnant, car, lorsqu'il s'agit des communautés humaines, c'est toujours cette conception essentialiste qui prévaut, et cela depuis la fin du XVIII^e siècle, avec l'avènement de la pensée herdérienne. J'appelle essentialiste un discours qui vise à rendre monolithique aux consciences ce qui est objectivement variant, et qui vise à arracher les institutions à la contingence de l'histoire pour en faire un toujours-déjà-là ; une sorte de fixisme historique et anthropologique.

Dans mon corpus, c'est ce discours que l'on trouve aussi bien du côté de ceux pour qui la Wallonie est une référence — ils parlent de Wallonie comme s'il était entendu que l'on savait ce que c'est — aussi bien que du côté de ceux qui la nient, et chez qui prévaut l'idée qu'elle est tout au plus une poussière de sociétés locales. Ces derniers insistent sur le fait que la Wallonie serait une création volontariste et artificielle, exclusivement due à une classe politique intéressée. Au mieux, ils souligneront que la Wallonie

est une retombée de l'existence de l'État belge ; ce qui n'est évidemment pas niable du point de vue historique, mais ce qui est une manière de reporter la définition essentialiste de l'État sur la Belgique.

Il importe de sortir de cet essentialisme. Au fixisme, il faut opposer l'évolutionnisme. Les pays, en effet, ont une histoire. Et celle-ci correspond non à une essence, non à un mystérieux destin, mais à des besoins collectifs, explicités à un moment donné par une portion donnée de femmes et d'hommes ayant intérêt à se reconnaître dans ce pays.

Ainsi, les pays ne meurent pas, pas plus qu'ils ne naissent. Certes, les livres leur assignent des dates d'apparition et de disparition, de même que l'État-civil précise les dates de naissance et de mort des individus. Mais l'histoire des uns et des autres commence bien avant ces dates ; et elle se poursuit après elles, parfois longuement. Si des enfants et des pays apparaissent comme des accidents, beaucoup sont l'objet de rêves et de projets. Certains de ces rêves peuvent avoir été caressés longtemps, d'autres, tout neufs, ne tardent pas à se concrétiser, d'autres, enfin, n'aboutiront jamais. L'histoire est pleine de ces rêves, restés songes ou devenus réalités. Flandre, Catalogne, Pologne, Kosovo, Québec, Afrique du Sud, Ecosse, Tchéquie, Italie, Arménie, Israël, Palestine, Bretagne, Kurdistan, Finlande, Irlande, Indes, Euskadi, Vietnam : la liste en est longue. Peu importe qu'ils soient grands — États-Unis d'Amérique — ou petits — Corse, Jura — : ils sont les promesses que se font des femmes et des hommes. Des pays disparaissent, certes, comme les gens. Mais comme ces derniers, ils laissent des traces. Ils ne cessent d'exister : comme souvenir, comme occasion manquée, comme cauchemar, comme malentendu, comme modèle, comme nostalgie. Union soviétique, Tchécoslovaquie, grande Amérique latine unie, Yougoslavie... Entre ces deux dates, les pays vivent. Et changent donc. La France de Sarkozy n'est pas celle de De Gaulle, qui n'était pas celle de la III^e République, et encore moins celle de Louis-Philippe, de Louis XVI ou de Henri III. Pas plus qu'on ne se baigne deux fois dans le même fleuve, on n'habite jamais tout à fait le même pays. Leur nom reste, mais ils mutent. De manière très visible, ils peuvent réformer leurs structures. Mais souvent, de manière plus discrète, ils voient leur culture se modifier, ils troquent les valeurs sur lesquelles il se sont construits. : ils changent de sens.

La Wallonie n'échappe pas à la règle : elle présente, pour les diverses catégories de citoyens, toutes les facettes que j'ai dites, du rêve au cauchemar, en passant par le projet. Et par Wallonie, j'entends autant le pays que l'État qui traduit ce dernier en forme politique. L'un et l'autre ne sont ni des toujours-déjà-là, ni de pures inventions. Ensemble, ils constituent un devenir, ils fournissent une réponse à des besoins. Si ces besoins ne sont pas clairement circonscrits, la Wallonie n'a pas, n'aura pas, de sens. Et elle n'en n'aura pas davantage si elle ne répond pas à ces besoins.

Il faut donc commencer par se demander à quels types de demande répond l'idée même de Wallonie. Ce qui est manière de se poser la question de son identité. Une identité qui ne saurait s'exprimer en termes de spécificités de type essentialiste et organique. Je le répète : « L'identité collective doit être resituée dans le processus de vie sociale. Cela signifie que l'on ne peut postuler que toute identité de groupe doit prendre la forme de l'identité nationale au sens contemporain. Cela signifie aussi la reconnaissance du caractère historique des identités, c'est-à-dire de leur caractère transitoire — elle ont eu un début et on peut penser qu'elles auront une fin. Cela signifie en outre la possibilité d'existence de plusieurs identités superposées, concurrentes ou non, à certains endroits et à certains moments. Cela signifie enfin la possibilité de l'intensité variable de l'identité collective dans le temps. L'identité collective peut faire l'objet d'élaborations nouvelles et peut s'inscrire dans des projets de groupes, de classes ou de fractions : en ce sens, l'identité peut faire l'objet de luttes de classement entre groupes et à l'intérieur de groupes » (Chantal Kirsch).

2. Identité collective, identité wallonne

On connaît les mécanismes d'élaboration des identités collectives. C'est un processus symbolique complexe qui peut être schématisé en trois phases. Il faut tout d'abord un substrat objectif, condition nécessaire, mais non suffisante. Ce substrat peut être un cadre de vie commun, des comportements, des situations sociales, etc. En second lieu, certains de ces traits doivent être sélectionnés, et dès lors assumés comme autant de représentations mentales et de signes de démarcation. Ce processus de mobilisation du quotidien relativise le substrat objectif (lequel peut être flou ou largement diversifié, sans cependant pouvoir être inexistant). Mais cette définition — qui fait montrer à la conscience les traits du substrat qui pouvaient jusque-là rester inconscients — ne suffit pas encore. L'identité doit pouvoir orienter l'action collective. Et pour cela, elle doit se manifester largement aux yeux de cette collectivité. Et c'est la troisième phase du processus. Pour jouer son rôle, l'identité doit être communicable. Ce qui suppose des langages : ceux-ci peuvent se manifester sous la forme d'objets (des emblèmes, des insignes, des logos), mais aussi sous la forme de récits, ou sous la forme d'actions, « qui visent à déterminer la représentation (mentale) que les autres peuvent se faire de ces propriétés et de leurs porteurs » (Pierre Bourdieu). Parce qu'ils sont par définition sociaux, ces langages vont nécessairement de pair avec certaine forme d'institutionnalisation. C'est l'ensemble des mécanismes de la deuxième et de la troisième phase que je nomme « formalisation ».

L'existence d'un substrat wallon est indéniable; de lourdes constantes historiques le constituent. Ainsi, des différences anthropologiques distinguent depuis longtemps Flandre et Wallonie : choix des modalités du vivre ensemble (la Wallonie ayant toujours été social-démocrate, et la Flandre toujours populiste), rôle de la vie spirituelle, etc. Mais ces

oppositions ne sont que tardivement et malaisément montées à la conscience. D'une part, le travail de formalisation qui pourrait les investir a été bloqué et l'est toujours par des discours répondant à d'autres besoins. Ces discours sont principalement deux : celui de l'idéologie unitariste naguère, et aujourd'hui celui de l'idéologie francophone. (qui n'iaient, jusqu'il y a quelques semaines, la spécificité de Bruxelles et de la Wallonie, toutes deux dissoutes dans le brouet francophone, toutes deux réduites à ne plus être qu'une vague indication géographique : « le Sud »).

De l'autre, le travail de formalisation de l'identité wallonne est encore inchoatif, et surtout diffus. En d'autres termes, plusieurs demandes sociales différenciées s'expriment dans l'idée de Wallonie.

3. Les diverses demandes sociales et culturelles wallonnes

Ces composantes distinctes de la conscience et de la demande sociale wallonne, je tenterai de les conceptualiser en replaçant la question de l'identité wallonne dans le cadre des identités régionales.

Pour mieux arracher celles-ci au discours essentialiste qui les déshistoricise et qui les coupe de leurs déterminations sociales, je suivrai un schéma qui distingue trois moments historiques. Ces trois moments s'ordonnent dans une suite logique, mais ils ne doivent pas nous laisser croire à l'existence d'un cycle historique dont la nécessité s'imposerait mécaniquement à toutes les cultures régionales européennes. En termes stricts, il faut donc plutôt parler de facettes, ou de modalités, que de phases historiques. Il n'en reste pas moins que, tendanciellement on peut valablement parler de phases.

3.1. La modalité conservatrice et patrimoniale

Le premier moment est défensif.

Pour le comprendre, remontons à l'effondrement de l'Ancien Régime. A cette époque, le capitalisme moderne amène au pouvoir une bourgeoisie commerçante qui, gênée par les frontières féodales, crée de grands ensembles territoriaux. Telle est l'origine des États-Nations. Telle est aussi celle du concept de nationalisme, qui devait en gros rester inchangé jusqu'à la moitié du xx^e siècle. Car les nouvelles entités devaient être et unifiées et légitimées. Légitimées, elles le furent par une idéologie de l'unité : le nationalisme. Centralisées, ces entités l'ont été par un ensemble de dispositifs étatiques, mais aussi symboliques, comme la langue. (Par exemple, en Belgique, dans les années 1830-1839 — une décennie de fragilité pour le jeune royaume —, s'élabore une image nationale belge, faite de nordicité et de latinité, mais s'exprimant nécessairement par la langue de la jeune bourgeoisie au pouvoir. S'étant élaborée sur près de deux siècles,

cette formalisation-là a largement eu le temps de peser sur les représentations que les wallons ont d'eux-mêmes).

Qu'est-il est alors advenu des cultures régionales ? Conformément à l'exigence d'unité, elles devaient nécessairement faire l'objet d'un travail d'infériorisation. C'est cette péjoration qui produit l'idée, brandie par certains en 1983 contre les signataires du Manifeste, qu'il n'y a pas de culture wallonne. Mais, au même moment, ces cultures régionales infériorisées se voyaient valorisées, de façon toute paradoxale. On les présenta en effet comme le réservoir des vertus ayant permis l'élaboration de la Nation, vertus prises à l'état brut, antérieurement à leur réalisation dans l'État et à leur expression dans l'ère industrielle. Le détenteur de ces vertus : le Peuple. Le Peuple, dont on écrit le nom avec une majuscule dans le livre au moment où l'appelle populace lorsqu'il est dans la rue ; le Peuple, qui permet l'intelligence du passé et donne la force qui permet d'envisager l'avenir.

Cette mise en avant de la culture populaire a permis l'élaboration des premiers mouvements régionalistes. Des mouvements plus culturels que politiques : ils ne revendiquent pas pour le groupe minoritaire le statut de nation. Mais du point de vue politique, ils tendent à être légitimiste, ou antimodernistes. Ils se manifestent en effet surtout dans des régions périphériques, où des mouvements traditionalistes résistent aux changements — industrialisation, pouvoir croissant de l'État central, imposition de la langue nationale — qui, sous l'emprise des forces centripètes centre, menacent les particularités linguistiques, les franchises locales, les coutumes ancestrales. Ce qui domine alors est le souci de fidélité historique et d'inscription dans la tradition. Tradition et caractère populaire. On peut donc parler d'une identité folklorisante. Et il est certain que la première identité wallonne, dont la Wallonie d'aujourd'hui tarde à se dépêtrer, est principalement celle-là.

Cette phase présente deux caractéristiques importantes pour comprendre ce type de valeur wallonne. La première est que le mouvement de formalisation s'accommode de l'atomisation. On constate par exemple chez les écrivains une variation acceptée des formes écrites : on n'écrit pas « en wallon » : on écrit en liégeois, en namurois, etc. Globalement, cette situation est restée la même jusqu'à nos jours. Sans nul doute, c'est ce trait, hérité du passé, qui ne cesse de confirmer, aux yeux de certains, l'idée d'une Wallonie sous-régionalisée.

3.2. La modalité nationaliste et populiste

Le second moment est le nationaliste. Son principe de base est que partout où il y a une collectivité culturellement distincte, il y a un droit à l'autonomie voire à l'indépendance. Ce moment ne s'est guère illustré en Wallonie, alors qu'il a fortement marqué le Pays Basque, la Flandre, la

Bretagne. Il faut toutefois en parler : en effet, minoritaire, il contamine parfois le premier et le troisième type de formalisation.

Le mouvement nationaliste, s'il tient encore un abondant discours culturel, est plus résolument politique : la périphérie élabore sa propre idéologie de l'unité nationale et la retourne contre le centre, dans lequel elle voit dorénavant un pouvoir étranger (voire un occupant).

Nous pouvons prendre un phénomène bien connu— la langue — pour exemplifier le type de demande qui s'élabore alors. La pratique du parler local est une manière d'afficher l'identité revendiquée. On vise à imposer la présence de cette langue dans les régions où vit la collectivité considérée, ce qui est une manière de reconquérir le territoire perdu. (Cette idéologie de reconquête fait d'ailleurs que la géographie linguistique est souvent fantasmée. L'aire assignée au développement de la langue régionale correspond en général non pas à des pratiques avérées, mais à des données historiques remontant dans un passé parfois lointain : Pays basque incluant la Navarre, Bretagne comprenant le pays gallo, Flandre étendue à Bruxelles). La langue fait aussi l'objet d'un travail de modernisation visant à lui « donner tous les attributs d'une langue d'État » (Chatelian et Tafani, 1976 : 219) : unification, stabilisation, normalisation, modernisation, enrichissement terminologique, révision toponymique et anthroponymique...

Ce deuxième type de mouvement s'oppose spectaculairement au précédent sur trois points : l'élaboration linguistique est le fait de militants politiques plus que de philologues bourgeois; la revendication étant celle d'une nation unifiée, la diversité est refoulée. Surtout, et ceci l'apparente à la troisième modalité, elle s'inscrit dans une prospective plus que dans le souci de la fidélité au passé.

Comme je l'ai dit, ce moment est peu représenté en Wallonie, où on n'a guère vu un projet national s'élever contre l'État central. Même si des initiatives comme la mise au point du rifondou wallon, ou wallon unifié, ou encore l'ambition de traduire en Wallonie les dispositions de la Charte européenne des langues minoritaires illustrent cette tendance. On notera qu'elles sont timides, et n'émanent guère des pouvoirs publics. De sorte que les attentes qui se manifestent le plus aujourd'hui relèvent plutôt de la troisième modalité.

3.3. La modalité prospective et polycentrique

Cette troisième modalité peut être dite prospective et polycentrique. Ainsi peut-on qualifier les mouvements dans lesquels, à l'époque contemporaine, « les groupes minoritaires affirment leur capacité d'action autonome dans le processus de transformation sociale. Ils expriment des revendications économiques, voire écologiques, aussi bien que politiques et culturelles : sortir du sous-développement, aménager le territoire en

protégeant l'environnement, promouvoir sous de nouvelles formes la langue et la culture originales, conquérir une large autonomie sans exclure l'intégration fédérative à un ensemble politique plus englobant que l'État-Nation [...] . L'identité collective, pour ces mouvements, ne se définit plus seulement par un passé commun que transmet la mémoire collective, mais par un projet d'avenir commun qui implique la transformation du présent. C'est alors que l'affirmation de l'identité débouche sur une volonté d'autonomie sociale; les membres du groupe minoritaire dominé ont quelque chose à faire ensemble, quelque chose d'autre que la commémoration des souvenirs historiques, quelque chose de plus que la survivance folklorique : la lutte pour abolir le rapport de domination » (Henri Giordan). L'appartenance, on le voit dans cette longue citation, est désormais traitée en termes de responsabilités.

On voit aussi que l'affirmation part d'une conception matérialiste et non plus essentialiste de la culture : non point produit de luxe, mais somme d'énergies et de ressources qui doivent permettre au citoyen de penser par lui-même ses propres situations, et d'agir dans le monde réel et imaginaire qu'il crée pour lui et les autres.

La demande sociale s'exprime dès lors désormais en termes de projet négociable et non plus d'essence. C'est ce qu'énonçait le Manifeste pour la culture wallonne de 1983. Pour lui, la culture constitue une réalité d'existence : « Sont de Wallonie — et notons ici la formule — « sont de Wallonie » et non « sont Wallons » — sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon. Sont de Wallonie toutes les pensées et toutes les croyances respectueuses de l'homme, sans exclusive ». S'exprimer de la sorte, c'était mettre en évidence le processus d'identification, au détriment du mythe d'un Wallon « pure laine ».

Mais surtout, les adhésions sont plurielles. Il ne saurait ici être question d'allégeance unique.

Ce discours prend notamment acte des brassages de populations. Même si la présence d'une originalité culturelle ou linguistique permet de relativiser le cadre de l'État-nation, on admet le caractère impossible (et sans doute mortifère) de l'unité culturelle sur une aire régionale. Ce qui se vérifie en Wallonie De tous temps, des femmes et des hommes sont venus d'ailleurs — du Nord d'abord, puis du Sud méditerranéen, d'autres continents enfin — pour partager les peines et les joies des Wallonnes et des Wallons. Cet apport a fructifié, et a produit une tradition de multiculturalisme, tellement bien vécue au quotidien qu'elle omet parfois de se donner ce label de modernité si enviable.

Dans cette troisième phase, on est loin de l'affrontement que suppose nécessairement le deuxième moment, et les solutions qui se dessinent sont, plus que jamais, des solutions modérées et négociées démocratiquement.

« Cette souplesse témoigne d'un haut degré d'adaptation [de ces mouvements] aux réalités géopolitiques actuelles : ils prennent acte de la situation d'interdépendance de l'ensemble des sociétés développées de façon beaucoup plus pertinente que ne le font les États-nations » (Henri Giordan).

Il y a là un complexe de valeurs qui, sans doute aucun, correspond aux besoins actuels : la Wallonie peut assumer le rôle protecteur attendu de l'État, mais ce peut être un État qui se refuse aux réflexes traditionnels des États-nations. Le discours qui énonce cette troisième modalité est surtout énoncé par nos élites culturelles, et une partie seulement de nos responsables politiques, chez qui il a faiblement percolé. Il ne correspond en effet pas totalement à la culture politique dominante. Dans l'énonciation de ce discours, la responsabilité des élus wallons ne sera pas petite.

4. Opacité et dispersion de la demande culturelle

Le schéma en trois temps que je viens d'esquisser permet de mettre en évidence la complexité des discours identitaires régionaux.

Il permet surtout d'expliquer une certaine illisibilité de la demande culturelle de la société civile wallonne. Et puisqu'il en pointe les causes, il pourra aussi suggérer des remédiations.

L'intérêt du modèle est qu'il explique bien qu'un même objet du monde (par exemple une langue comme le wallon, certaines spécificités sociales ou historiques) puisse être successivement (ou simultanément) investi de valeurs différentes, voire antinomiques. Pris dans des réseaux d'association et de signification différents, un même objet culturel peut être tantôt être le support de la nostalgie et susciter des tentations de repli, tantôt permettre la formulation d'un projet d'avenir et être un instrument de solidarité. Et ces points de vue distincts peuvent aller jusqu'à coexister dans un même discours.

Cette variabilité de la valeur des termes de la demande culturelle wallonne explique les mauvaises lectures que l'on en a faites, en attribuant au discours nationaliste les traits du discours identitaire légitimiste, ou au discours prospectif ceux du populiste, etc. Rappelons-nous les contresens suscités par le Manifeste de 1983. On a pu en faire une lecture linguistique : la locution « culture wallonne » étant alors comprise comme « culture s'exprimant en wallon ». Du coup, « culture wallonne » pouvait être opposé à « culture s'exprimant en français », et le Manifeste devenait alors une machine de guerre contre la culture française. Ce qui permettait la production des oppositions « petit » vs « grand », « local » vs « universel », etc. Autant de contresens, disais-je : le texte du Manifeste ne postule nullement de telles oppositions, et le discours identitaire n'est pas nécessairement défense d'un principe national. Mais dans la controverse,

dont on a déjà fait l'histoire, la critique la plus souvent émise fut celle-ci : la quête d'un espace spécifique ne saurait être qu'une manifestation de « repli ». Et ceci au mépris le plus flagrant de la lettre du texte, lequel énonce clairement que la conscience de soi encourage le contact et suggère que « l'universel, c'est le local moins les murs ». En dépit de ceci, le Manifeste fut présenté comme une revendication passéiste, folklorique et patoisante. De tels aberrations ont de toute évidence été produites par le télescopage entre la modalité prospective de l'identité et sa modalité conservatrice. Le lecteur pressé — ou malveillant : il y en eut — a rabattu cette dernière sur un texte explicitement énoncé selon la première.

Si les différentes facettes de l'identité culturelle wallonne sont aussi peu distinguées, on est aussi, du coup, dans l'incapacité des les articuler les unes aux autres dans la clarté.

Ainsi, et toujours pour reprendre l'exemple de la langue, la demande en matière de « langues régionales endogènes » de Wallonie est exclusivement orientée vers la modalité folklorique. Ce qui le montre c'est la modestie des propositions en matière de standardisation et d'unification (il y en a certes eu dans l'histoire, mais, timides, elles n'ont jamais été liées à un projet politique largement porté). C'est la réticence du corps politique à considérer que les dispositions de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires pourraient valoir pour le wallon. C'est le rôle primordial que jouent les dialectologues, héritiers des érudits du XIXe siècle, dans la définition de la politique linguistique wallonne. C'est enfin l'importance de l'aide à la littérature dialectale dans le cadre de cette politique. Alors que la langue, loin d'être un aboli bibelot d'inanité sonore, est un puissant levier social, on constate une absence quasi totale de synergie entre la politique de la langue française et celle des langues régionales. La Communauté française de Belgique a en effet mis sur pied deux organes entre lesquels il n'y a de coordination que symbolique : un Conseil supérieur de la langue française d'une part et un Conseil des langues régionales endogènes de l'autre,

5. Un devoir de définition

Sans doute le moment est-il venu qui permet de ne plus opposer de manière caricaturale une conception universalisante de la culture à celle où un individu se voit impitoyablement enfermé par sa naissance dans un groupe replié sur lui-même. Non seulement l'universalisme théorique est aujourd'hui battu en brèche par le relativisme issu de l'anthropologie, mais il est devenu évident que réaliser les objectifs les plus généreux des Lumières suppose que l'on envisage les conditions concrètes de l'expression culturelle. Or celle-ci est en effet une pratique sociale, qui se fonde, que cela plaise ou non, sur des institutions et des infrastructures. Et, comme telle, elle est inséparable de pouvoirs et ressources, nécessaires pour définir et appliquer une politique. Mais ces pouvoirs et ces ressources ne sont désormais plus ceux de l'État-nation monoculturel. Ils relèvent de plus en plus fréquemment

de la république postmoderne, où les allégeances, loin d'être unidimensionnelles, se multiplient et éclatent en des loyautés multiples, laissant subsister et jouer les appartenances plurielles. Car, et sans que ceci soit un paradoxe, la multiplication des ensembles de référence n'aboutit pas à la multiplication des frontières, mais à leur affaiblissement et à leur labilité.

Oui, le moment est venu de ne plus parler de la Wallonie comme d'une essence, mais bien comme d'une société dotée d'une histoire, vivant un présent, et se projetant dans l'avenir. Une société où vivent et travaillent des hommes et des femmes ne se définissant pas par leur seule mémoire, mais aussi par leurs envies, leurs projets. Une chance de modernité et de citoyenneté vécue.

Pour cela, comme je l'exposais en 2008 ici même, au Parlement, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Fondation wallonne P.M. et J.F. Humblet, il faut d'abord constater que la Wallonie n'a guère de langage pour parler d'elle-même. Par langage, j'entends évidemment tout ce qui produit les significations imaginaires sociales sans lesquelles nous ne pouvons vivre ; tous ces schèmes de perceptions et d'appréciations qui inspirent nos pratiques individuelles et collectives ; tout ce qui façonne la mémoire, autorise la transmission et oriente l'action. Bref, au sens le plus large du terme, la culture.

Or l'histoire ne connaît pas d'exemple de société qui se soit affirmée sans disposer d'un langage propre. La Wallonie doit donc réapprendre à parler d'elle-même de manière positive. Et elle doit pour cela, disposer de la maîtrise des lieux où ce discours positif peut s'énoncer : l'école, les médias. Le projet wallon continue à être centré sur le socio-économique. C'est certes à bon droit, et l'on voit tout l'intérêt — et le succès — des politiques de formation professionnelle menées jusqu'à présent. Mais le Gouvernement wallon pourra imaginer tous les plans de redressement qu'il veut : sans référents culturels et moraux, il ne pourra qu'échouer. Rendre leur dignité à ceux qui vivent et travaillent en Wallonie suppose en effet une politique culturelle responsable, s'exerçant notamment dans le domaine des médias et surtout de l'enseignement.

Que l'on ne dise pas que je brandis là une menace d'endoctrinement. Je ne répondrai pas en disant que les forces sociales qui présentent comme naturelle leur domination sur le monde n'ont pas ces scrupules, mais en insistant sur le caractère dialectique du défi. Il ne s'agit ni d'adopter la méthode Coué, ni de sombrer dans le déni, ni de remplacer le coca-cola dans les cerveaux en vacances, mais d'oser avoir de soi une image positive, et non celle que l'on a façonné pour vous, et de partir de là pour exploiter ses atouts.

Mais si l'identité est un projet, ce projet doit se définir, dans la clarté.

Il ne suffit pas, en effet, de dire qu'il faut « s'occuper des vrais problèmes des vraies gens ». Car enfin, qui sont ces « vraies gens » (expression qui suppose — et l'on voit immédiatement les limites de ce discours poujadiste —, qu'il y a de fausses gens) ? Et quels sont ces « vrais problèmes » ? Ces problèmes, qui les a construits comme problèmes ? qui leur a donné la légitimité de s'énoncer comme problème ? Et surtout : quelles solutions entend-on apporter à ces problèmes ? de quelle vision de l'avenir ces solutions sont-elles la traduction ?

La question que dissimule le débat actuel sur les structures de l'État est celle-là : quel projet de société se cache dans les structures ? Car ni la Belgique, ni l'Europe ni la Wallonie, ni la Flandre — et c'est vrai aussi de l'Allemagne, de la France ou des États-Unis... —, ne sont des valeurs en soi. La vraie question est : de quelle valeur entend-on investir ces entités ? quel rêve entend-on leur faire concrétiser ?

Je ne veux pas demander ici que la Wallonie décrive explicitement le destin futur de ses citoyens. On sait en effet ce qu'il advient des États qui définissent leur idéologie dans leur constitution : ils se retranchent de la démocratie. C'est le péché des États qui se sont proclamés socialistes. C'est le péché qu'a commis l'Europe, le jour où elle a érigé une doctrine économique passagère en principe constitutionnel définitif.

Je dis simplement qu'avoir un langage pour parler de soi n'exonère pas le citoyen de sa responsabilité principale : énoncer sa vision de l'avenir collectif et travailler à la faire advenir. Il ne suffit pas de dire « Nous existons » : il faut aussi donner du sens à cette existence commune. Mais ceci — qui est la définition du civisme — n'est pas le devoir des seuls Wallons. C'est celui de tous les citoyens du monde.